

# LE CARILLON



## Sommaire

Le mot du Maire.....	1
Conseil municipal.....	2/3
Etat civil .....	3
Conseil de communauté de communes.....	4
1905-2005 Cent ans de laïcité en France .....	5
Concours villes, villages maisons et fermes fleuris Palmares 2005 .....	4/5
Indre Initiative Une dynamique locale forte ...	6
Un projet de parc éolien pour le Pays d'Écueillé.....	7
Calendrier de collecte des déchets ménagers 2006 ...	8

## Le Mot du Maire

Je remercie tout d'abord toutes les personnes qui sont venues participer à la cérémonie des vœux de décembre malgré une météo peu engageante.

Je réitère mes vœux à tous les présents et souhaite à celles et ceux qui n'ont pas pu se déplacer bonheur, réussite et surtout santé.

Je salue les nouveaux habitants et leur souhaite rapide et parfaite intégration parmi nous et souhaite bienvenue et long séjour aux nouveaux boulangers Marc Thomas et Estelle Rajoye.

Je remercie tous les participants au concours des maisons fleuries ainsi que ceux qui ont illuminé leurs maisons et nos longues nuits de décembre. Soyez encore plus nombreux en 2006.

Pour leur précieuse collaboration, merci encore aux élus, à notre jeune institutrice dynamique, à tous nos employés communaux et aux nombreuses associations qui se dévouent pour animer bénévolement nos loisirs et tisser un lien social positif.

Faisons ensemble que 2006 soit une belle année pour notre commune.

Bernard GARNIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Bernard Garnier'.

Bulletin Municipal N° 44  
JANVIER-FÉVRIER 2006



# COMMUNE D'HEUGNES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2005

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le conseil a pris les décisions suivantes :

### • Plan de financement pour des travaux de clôture et pose d'un portail à l'atelier communal

Le conseil, après avoir étudié les offres de diverses entreprises, retient l'entreprise Denis LOGIE (Pellevoisin) pour la confection des clôtures pour un montant de 6 852.62 € h.t. soit 8 195.73 € t.t.c. et l'offre de l'entreprise Patrick Thibault - portail - (Villegouin) pour un montant de 1 777.91 € h.t. soit 2 126.38 € t.t.c.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le plan de financement suivant :

F.A.R. 2006 (Conseil Général)	60 %	5 178.32 €
Fds propres (commune)	40 %	3 452.21 €
TVA (commune)		1 691.58 €
<b>Total travaux</b>		<b>8 630.53 € h.t.</b> <b>soit 10 322.11 € t.t.c.</b>

### • Validation des sentiers de Grande Randonnée, Grande Randonnée de Pays et Promenade et Randonnée :

Dans le cadre de la démarche du Pays du Boischaud Nord concernant la labellisation des itinéraires de Grande Randonnée, Grande Randonnée de Pays et Promenade et Randonnée, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, représentée localement par le Comité Départemental de tourisme de l'Indre souhaitent valider les parcours par l'application des procédures d'homologation et d'agrément.

Après étude cartographique, Monsieur le Maire, conscient de l'intérêt touristique de ce dossier, ainsi que le conseil municipal décident :

- d'accepter le ou les tracés figurant sur le tableau d'assemblage cadastral et la carte I.G.N. annexés,
- de s'engager à maintenir l'emprise du ou des tracés dans le domaine public en l'inscrivant au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- d'assurer par tout moyen à sa convenance l'entretien du tracé pour un usage pédestre,
- d'autoriser la réalisation du balisage, selon les normes nationales en vigueur proposées par la FFRP.

### • Fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté :

Après en avoir délibéré, le conseil renouvelle sa participation au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes en diffi-



culté, sur la base de 0.64 € par jeune identifié par le recensement INSEE de 1999 pour les années 2005 et 2006.

### • Maintien de la « Voie Sacrée » dans le réseau des routes nationales :

Le conseil, après avoir pris connaissance du courrier adressé à l'ensemble des Maires de France par Monsieur le Maire de Verdun indiquant que l'actuelle « Nationale Voie Sacrée » Bar-le-Duc Verdun figure parmi les voies proposées au déclassement en simple route départementale, autorise Monsieur le Maire, à soutenir le maintien de l'appellation « Nationale Voie Sacrée ».



## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2005

### • Résiliation du bail de Monsieur et Madame AUPETIT Jean-luc - Choix de leurs successeurs :

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de Monsieur et Madame Jean-Luc Aupetit, gérants de la boulangerie communale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, lesquels font part de leur souhait de résilier le bail que leur a consenti la commune dans les plus brefs délais, ceci pour des raisons familiales et médicales, Monsieur et Madame Aupetit Jean-Luc ne pouvant plus assumer le travail confié à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, considérant la situation particulière dans laquelle se trouve les boulangers, donne son accord pour la résiliation du bail de Monsieur et Madame Jean-Luc Aupetit au 13 novembre 2005, sans indemnité de part et d'autre, les frais engendrés par la résiliation étant à la charge des intéressés attendu qu'elle intervient à leur demande.

D'autre part, Monsieur le Maire ajoute que la commune, dès qu'elle a été au courant de la situation, s'est mise à la recherche d'un successeur, avec l'aide précieuse de Madame Huguette Vandebossche, en tant que présidente du conseil de développement du Boischaud-Nord et vice-présidente d'Indre-Initiative (voir article concernant cette association).

Quatre candidats à la succession de la gérance de la boulangerie se sont manifestés et le conseil a pris ce jour connaissance de leur projet.

Après examen des qualifications de chacun des candidats et après avoir entendu les appréciations des élus qui les ont reçus, le Conseil désigne Mademoiselle Estelle Rajoye et Monsieur Marc Thomas, actuellement domiciliés à Issoudun (Indre - 36100) 71, rue Dardault pour succéder à Monsieur et Madame Jean-Luc Aupetit, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Le conseil reconduit les conditions actuelles de la location gérance de la boulangerie.

Le loyer mensuel actuel fixé à 292,43 euros hors taxes - sera révisé le Premier Janvier de chaque année en fonction de la variation du prix du quintal de blé fermage, fixé par arrêté préfectoral (révision nulle pour 2006).

Monsieur le Maire est chargé des démarches auprès de Maître Morin pour la signature du bail.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2005

### • Situation à la boulangerie

Le conseil prend connaissance de l'avancement du dossier d'installation des futurs gérants

### • Vœu pour la Journée du 27 mai afin qu'elle devienne « Journée Nationale de la Résistance »

Après avoir pris connaissance du courrier du Comité Départemental d'Union des Associations de Résistants et Déportés de l'Indre en date du 7 novembre, le conseil souhaite que la journée du 27 mai devienne « Journée Nationale de la Résistance » non chômée mais donnant lieu à de brèves cérémonies et plus spécialement à des évocations dans les établissements scolaires dans le cadre de la semaine de la citoyenneté.

### • Récompense participation des particuliers au concours des Maisons Fleuries 2005

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'une récompense soit attribuée aux participants au concours des Maisons Fleuries 2005 sous forme d'un versement de 15 euros.

Pour 2005, il y a eu 15 participants soit 225 euros. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2006 à l'article

6714 - Bourses et prix - et versée dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2006. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2006.

### • Busage d'un fossé route de Palluau suite à la demande d'un administré

Le conseil accepte le busage du fossé route de Palluau.

### • Rallye de l'Indre - 9 avril 2006

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 9 avril prochain, un rallye automobile traversera la commune de Heugnes. Après avoir rencontré les organisateurs et s'être déplacé pour reconnaître le tracé initialement prévu, un parcours définitif a été retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le tracé retenu, présenté ce jour par Monsieur le Maire, pour l'organisation du rallye.

### • Renouvellement du contrat de l'agent des services techniques non titulaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 - Ménage à la Maison des Associations.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de renouveler le contrat de travail de l'agent des services techniques contractuel, chargé d'effectuer le ménage à la Maison des associations, conformément aux dispositions de l'article 3, alinéa IV de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler le contrat de l'agent des services techniques contractuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, pour une durée de six mois.
- fixe la durée hebdomadaire de travail à 3 heures.
- décide que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 289.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2006.

Le changement d'une porte fenêtre est prévu au logement communal situé 2, route de Palluau.

## PAS DE CONSEIL MUNICIPAL EN DECEMBRE

## ETAT CIVIL 4<sup>e</sup> Trimestre 2005

### NAISSANCES

Mathis Alexis Raymond Ferrenbaker, né le 3 décembre 2005 à Châteauroux

### DECES

Lucienne Yvonne Ricossay, décédée le 7 décembre 2005 à Châteauroux

Michel Bottin, décédé le 9 décembre 2005 à Limoges

# CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES

## Compte-rendu du 20 septembre 2005

Le Conseil de Communauté de Communes, réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Michèle Morin, Présidente, a, lors de sa dernière séance, écouté l'exposé présenté par un responsable de la société Gamesa Energie France concernant le projet de parc éolien sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Ecueillé et relatant les divers phénomènes à prendre en compte pour l'implantation ainsi que les résultats des études jusqu'ici réalisées. Une exposition se déroulera à la Maison des Associations d'Ecueillé les Vendredi 07 et Samedi 08 Octobre prochains de 9 h à 16 h en présence de représentants de la dite Société.

Le Conseil de Communauté prend note de l'élection de M. Jean-Marie Bourdin en qualité de délégué suppléant pour représenter la Commune de Villegouin au sein de la Communauté de Communes en remplacement de Mme Simone Perreau, décédée, et décide d'allouer les indemnités de Conseil et de confection des documents budgétaires à M. Michel Orset, Trésorier.

Les travaux d'assainissement eaux usées – eaux pluviales concernant le lotissement du bourg à Pellevoisin seront pris en charge par la Communauté de Communes, les travaux de viabilisation étant réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage.

Madame la Présidente informe le Conseil de Communauté du dépôt de la déclaration de travaux concernant l'immeuble de Jeu-Maloches auprès des services de l'Equipement ainsi que de l'autorisation d'installation d'assainissement à Saur-Apave.

Suite à la consultation réalisée, selon la procédure adaptée, pour assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet de développement de l'ADSL sur l'ensemble de la Communauté de Communes, le bureau d'études ASE Consulting à Labèges (31) est retenu.

Madame la Présidente ou le 1er Vice-Président sont autorisés à déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Général, au titre du Fonds d'Action rurale, pour les travaux de voirie 2006 et la Bibliothèque Intercommunautaire et auprès de l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Equipement, également pour les travaux de voirie.



## Compte-rendu du 13 Décembre 2005

Le Conseil de Communauté de Communes, réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Michèle Morin, Présidente, a, lors de sa dernière séance, approuvé l'Avant-Projet Sommaire établi par le Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme Caillaudeau à Selles-sur-Cher, Maître d'œuvre, et relatif à la construction d'une médiathèque à Ecueillé et chargé Madame la Présidente ou son 1<sup>er</sup> vice-Président de solliciter les subventions auprès des services concernés.

Il a autorisé Madame la Présidente ou son 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer les conventions à intervenir avec Eco-Emballages pour le passage au barème D d'une part, et la garantie de reprise des matériaux, d'autre part.

Un avis favorable est émis quant à la mise en place, courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2006, de bacs grillagés sur la déchetterie afin de stocker et expédier vers le site de traitement les écrans de



télévision et d'ordinateur.

Madame la Présidente donne connaissance au Conseil de Communauté de Communes d'un courrier émanant des services de la Direction Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales et relatif aux difficultés d'élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) rencontrées par de nombreuses personnes en automédication. En effet, ces déchets doivent être collectés séparément des déchets ménagers et éliminés dans un centre d'incinération autorisé. Dans le département de l'Indre, la seule possibilité pour ces particuliers est de passer un contrat avec une société spécialisée. Pour des raisons de coût, cette prestation est rarement réalisée. En conséquence, la présence de piquants dans les déchets ménagers est en augmentation. Le Conseil de communauté se propose de réfléchir sérieusement sur le problème et charge quelques délégués de se rendre sur des sites déjà équipés afin de pouvoir délibérer ultérieurement.

Il est décidé d'acquérir, pour chacune des communes de la Communauté, un conteneur pour piles usagées qui pourra être installé dans les mairies ou tout autre lieu facilement accessible.

Un avis favorable est émis quant à l'aménagement de la voirie et des réseaux divers au clos de la Torlière à Ecueillé.



## CONCOURS VILLES, VILLAGES, MAISONS

M. et Mme PAULMIER Maxime  
3, Les Essuyettes, 1ère Catégorie 1er prix  
Madame PETIT Muguette  
6, La Boulinière, 1ère Catégorie 2ème prix  
Madame RIVOL Simone  
1, route de Palluau, 1ère Catégorie 2ème prix  
Monsieur VANDENBOSSCHE François  
La Yagasse, 1ère Catégorie 2ème prix

Monsieur CAMPBELL Keith  
9, La Hte-Berthonnière, 1ère Catégorie 3ème prix  
Madame HEBERT Valérie  
10, Les Essuyettes, 1ère Catégorie 3ème prix  
Madame PASSIN Annick  
4, Les Charrauds, 2ème Catégorie 2ème prix  
Monsieur PLAULT André  
13, Le Gardon-Frit, 2ème Catégorie 2ème prix

# 1905 – 2005

## Cent Ans de Laïcité en France... Et à Heugnes

Aristide Briand avait succédé à un Emile Combes plus radical pour défendre la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Il débattit notamment entre deux extrémistes : Maurice Allard, journaliste anticlérical, fils d'un notaire tourangeau et le comte de Baudry d'Asson, un vendéen ultraclérical.

Le 3 juillet 1905 la Chambre adopte la loi sur la laïcité par 341 voix contre 233... Six mois plus tard, le 9 décembre 1905 la loi est votée par le Sénat (181 voix contre 102) et enfin promulguée... Après vingt cinq années de tensions souvent très violentes entre l'Eglise catholique et le pouvoir républicain.

En fait depuis 1881, Jules Ferry et ses lois instituant l'école gratuite, laïque et obligatoire. Cette loi sur la laïcité confirme la séparation de l'Etat et des cultes : catholique mais aussi protestants et juif – l'islam n'étant pas développé en France métropolitaine à cette époque...

Les deux premiers articles en définissent les grandes lignes :

Art. 1 : « La République assure la liberté de conscience... »

Art. 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte... »

L'animation avait été vive à l'Assemblée. Mais il semble qu'elle ait atteint également notre commune d'Heugnes puisque dès 1900, sur le registre des délibérations qui était rédigé, habituellement, seulement par

le Maire ou le secrétaire autorisé par arrêté du Maire, nous avons eu la surprise d'avoir un texte écrit par une religieuse : Sœur Antoine de Padoue. Cette ancienne institutrice communale d'Heugnes annonce qu'un comité s'est constitué et va créer une école de filles privée dans une maison de la Comtesse de la Tour du Breuil, en attendant la construction d'une école congréganiste... qui, en fait, ne verra pas le jour.

Voici le texte rédigé sur le registre des délibérations, le 25 juillet 1900 :

*« Titre IV – De l'Enseignement Privé  
A la suite de la laïcité de l'école communale de filles d'Heugnes, un comité s'est formé aussitôt pour l'établissement d'une école congréganiste à Heugnes. Et il a choisi, comme école provisoire en attendant la construction d'une école définitive, l'immeuble de Madame la Comtesse de la Tour du Breuil situé à 100 mètres de la place publique et par conséquent centrale.*

*Le comité fait pratiquer les ouvertures et séparations nécessaires, il estime que le local pourra contenir 50 élèves d'après les règlements scolaires. En moyenne l'élévation du local est de 4 mètres. Les cabinets sont mis à distance voulue. Les cours sont très grandes. Il n'y a pas de café ni d'abattoir dans ce voisinage. L'immeuble est en amphithéâtre au sommet d'un vallon.*

*D'après ce qui précède, la sœur Antoine de Padoue, ancienne institutrice communale d'Heugnes pourvue du Brevet de capacité, née le 5 7bre 1878 à Cordemais (Loire Inférieure) fait à la Mairie sa déclaration réglementaire d'après l'article 158 de la loi scolaire 1886 et l'Arrêté du 18 janvier 1887 réclame l'affichage et les copies pour être transmises aussitôt à qui de droit.*

*Heugnes, le 25 juillet 1900 David Madeleine en religion sœur Antoine de Padoue*

*Pour copie conforme –signature–*

Pour certains, cette école provisoire, inconnue du plus grand nombre, fonctionna route de Pellevoisin après l'Eglise, très certainement dans l'immeuble « Massé ». Avis aux personnes qui pourraient en savoir plus : nous les invitons à venir en parler ou le raconter à leurs enfants ou petits enfants, qui, nous le voyons actuellement réinvestissent cette loi.

A notre dernier conseil d'école du 8 novembre 2005, une ligne ajoutée au règlement réactualise, en effet, le sujet : « Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit »

Ironie de l'histoire : cent ans plus tard, l'école laïque de Heugnes survivra-t-elle à un autre danger ? Celui de la désertification... !

Ginette Labecot

## ET FERMES FLEURIS – PALMARES 2005

M. et Mme RABIER Michel

2, La Boulinière, 2ème Catégorie 2ème prix

Madame BAUDOUIN Paulette

7, La Hte-Berthonnière, 2ème Catégorie 3ème prix

Monsieur BILLOT Bruno

4, La Blanchardière, 2ème Catégorie Récompense

Monsieur LESAGE Daniel

9, rue de la Forge 2ème Catégorie Récompense

M. et Mme AUPETIT Jean-Luc

15, Place St-Martin, 3ème Catégorie 3ème prix

Madame CHARNY Bernadette

La Croix, 4ème Catégorie 2ème prix

Madame GARNIER Claudine

La Fond, 4ème Catégorie 2ème prix



# INDRE INITIATIVE

## une dynamique locale forte



*Depuis 2004,  
en partenariat avec l'Etat,  
Indre Initiative est  
signataire d'une convention  
pour le développement de  
l'Entrepreneuriat Féminin  
dans l'Indre et à ce titre  
participe à la définition de  
programmes de soutien  
spécifiques.*

Indre Initiative soutient et finance  
tous les entrepreneurs :

- quelque soit leur activité et leur statut
- quelque soit leur situation : salariés, en recherche d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux (RMI, ASS, API, ...) , reconnus Travailleurs Handicapés, n'ayant pas accès au crédit bancaire.

Indre Initiative c'est : une équipe de conseillers professionnels pour :

- vous accueillir, vous écouter, vous orienter,
- construire votre projet et le concrétiser,
- vous permettre : d'identifier les acteurs locaux et vous inscrire dans nos partenariats, de clarifier les étapes de votre parcours, de simplifier vos démarches administratives,
- vous guider afin d'éviter les embûches.

3 outils de suivi :

- Une équipe d'experts bénévoles constitue le conseil d'Accompagnement pour :
- le suivi de vos formalités administratives,

- la mise en place et l'utilisation d'outils de gestion,
- votre organisation interne et votre communication,
- votre politique commerciale,

- Un réseau de parrains constitué par des entrepreneurs confirmés :

A travers une Convention de Parrainage, votre parrain (ou marraine) vous guide du projet de départ au développement de l'activité.

- Le Club « Indre Entreprendre » :

Favorise les échanges et la convivialité, facilite l'accès à la formation, à l'échange d'information dans une logique partenariale départementale.

- Prêts et avances remboursables :

*Avance remboursable « Indre Initiative » à taux 0%*

Prêt d'Honneur de 30.490 € maximum (sans caution, sans garantie) au titre du Fonds de Prêt d'Honneur départemental mutualisé. Prêt bancaire et apport personnel pour tout prêt d'honneur de plus de 4.600 €.

*Avance remboursable « EDEN » à 0% et exonération des cotisations sociales*

Aide de l'Etat, de 6.098 € maximum par bénéficiaire (sans caution, sans garantie) + une exonération des cotisations sociales la première année d'exercice.

Public : + de 50 ans, jeunes - 30 ans éligibles aux « N.S.E.J. », bénéficiaires de minima sociaux, salariés d'une entreprise en difficulté reprenant son activité.

*Le PCE (Prêt à la Création d'Entreprise)*

De 2.000 à 7.000 €, sur 5 ans, avec obtention d'un prêt bancaire de 2 à 3 fois le montant du PCE et mobili-

sation d'une garantie SOFARIS/TPE nouvelle formule.

Garantie sur 70 % du montant.

*Un micro-crédit, sous forme de prêt bancaire, à 0%*

Prêt de 6.000 € maximum à 0% dans le cadre des PELS (Projets d'Economie Locale et Solidaire) de la Caisse d'Epargne.

Public : Entrepreneurs n'ayant pas accès au crédit bancaire.

- Fonds de garantie :

*Le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes*

Mobilisation d'une garantie de 70% sur prêt bancaire minimum de 5.000 € et maximum de 38.911 €. Pour toutes les femmes qui assument des risques en titre et de fait dans une entreprise.

Coût : 2.5% du montant garanti.

*Le Fonds de Garantie « Indre Actif » NOUVEAU*

Mobilisation d'une garantie sur prêt bancaire de 65 % pour les projets de reprise ou de création et de 50 % pour les projets de développement (montant maximum garanti 70% de 30.500 €)

Pour demandeurs d'emplois, bénéficiaires de minima sociaux (RMI...) travailleurs handicapés.

Coût : 2% du montant garanti.

- Subventions :

*L'aide de l'Agefiph*

Bénéficiaires de la loi du 10 juillet 1987, Demandeur d'emploi reconnu COTOREP. Mobilisation d'une subvention, montant maximum 10.675 €.

Le demandeur doit disposer d'un apport personnel minimum de 1.525 €.

# Un projet de parc éolien pour le Pays d'Écueillé

Le département de l'Indre bénéficie d'un bon potentiel éolien. Un atout que Gamesa Energie France, en accord avec la communauté de communes du Pays d'Écueillé souhaite mettre en valeur.

Depuis 2004, les études réalisées ont fait l'objet d'un dialogue étroit avec les communes du pays d'Écueillé pour aboutir à un projet de parc éolien adapté au site et aux attentes locales. Le vent est une source d'énergie propre et sûre dont l'exploitation constitue un des axes prioritaires de la politique française de développement des énergies renouvelables.

Afin d'adapter le projet au territoire qui l'accueille, Gamesa Energie France a conduit, dans le respect de la réglementation, une campagne de mesure de vent ainsi que des études techniques, environnementales et paysagères. Le résultat de ces études ainsi qu'une concertation continue permettent d'aboutir au projet de parc éolien présenté ci-après.

## Le parc éolien du Pays d'Écueillé

- Le parc éolien du Pays d'Écueillé, d'une puissance globale de 32 MW est constitué de 16 aérogénérateurs de 2 MW de puissance unitaire répartis sur les communes de Heugnes et Villegouin.

- Ce parc éolien constitue un ensemble homogène indissociable, cependant, pour des raisons administratives, il fait l'objet de six demandes de permis de construire (voir carte ci-jointe)

- Il produira chaque année environ 70 GWh qui seront injectés sur le réseau national d'électricité au travers de lignes enfouies. Cette production correspond à la consommation domestique (hors chauffage) d'environ 28 000 foyers.

- Utilisant une énergie propre par nature, et renouvelable, ce parc éolien permettra d'éviter l'émission de 20 000 tonnes de CO<sub>2</sub>/an. Il contribuera ainsi aux objectifs de la France qui visent à produire 21% de son électricité à partir d'énergies renouvelables en 2010.

- Le parc éolien entraînera des retom-

bées économiques sur le territoire au travers de la fiscalité locale, des emplois créés, des loyers des terrains occupés par les éoliennes, et de l'activité économique apportée par les travaux d'installation et l'exploitation du parc.

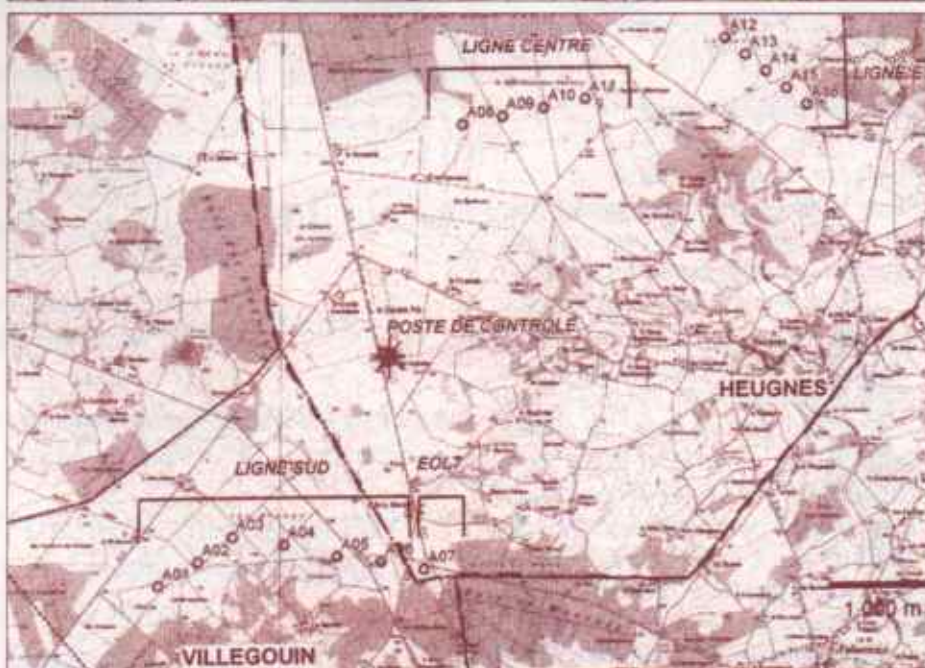
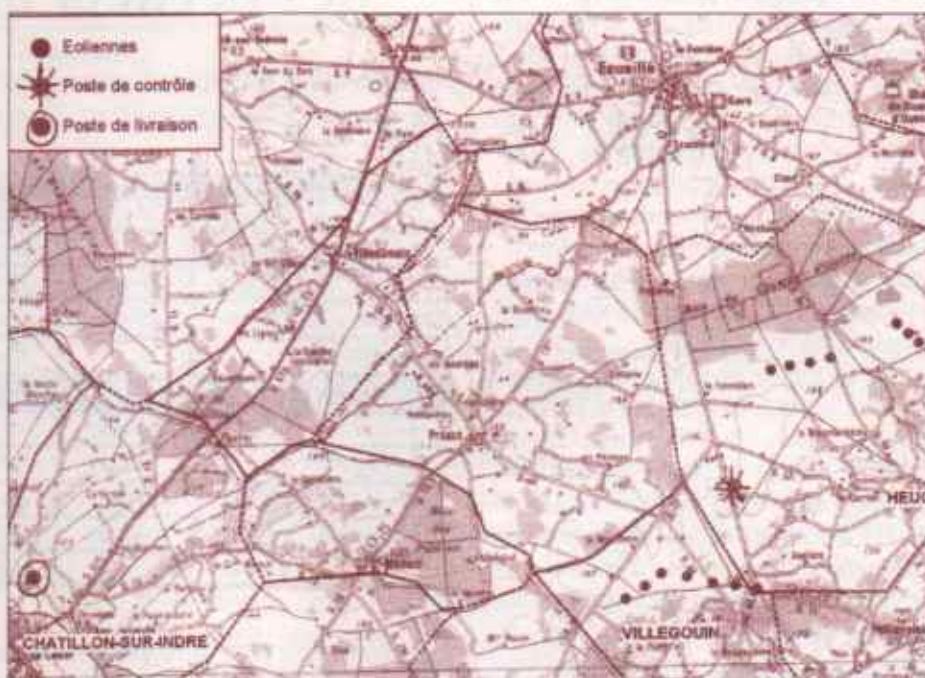
## Les étapes-clés du développement du projet

- Gamesa Energie France a réalisé en 2002 une analyse globale à l'échelle du

département de l'Indre visant à identifier des zones propices à l'implantation d'un parc éolien. Le site du Pays d'Écueillé s'est révélé comme étant une zone favorable.

- Les études énergétiques, étayées par 12 mois de mesure de vent, ont permis d'identifier un bon potentiel éolien des points de vue qualitatif et quantitatif (2200 heures de fonctionnement annuel équivalent à pleine puissance)

- Le développement du projet a fait l'objet d'une information continue des



Ci-dessus : répartition des six dossiers de demande permis de construire pour les 16 aérogénérateurs, le poste de contrôle, ainsi que le poste de livraison.

élus et de la population. A cet effet, une visite de parc éolien a permis aux élus de la Communauté de communes de se rendre compte de la réalité d'un parc éolien en fonctionnement. Deux expositions publiques ont été organisées, la première sur le thème général de l'éolien, la seconde sur le projet du Pays d'Ecueillé.

- Les premiers résultats de l'étude environnementale (étude paysagère, étude avifaunistique, étude chiroptérologique, étude acoustique...) ont permis d'établir une proposition de projet.

- Après la visite sur site de services de l'Etat, les expositions publiques, la réunion avec les propriétaires et les exploitants des terrains concernés, ainsi que la présentation aux élus, cette proposition a été optimisée sous le contrôle des spécialistes (ornithologue, acousticien, paysagiste, architecte...) afin de répondre au mieux à l'ensemble des demandes issues de cette concertation.

- Par ailleurs, un soin tout particulier a été apporté à l'insertion du local technique et de maintenance.

- Afin de mettre en valeur le parc éolien sous les aspects touristiques et pédagogiques, Gamesa Energies France propose dans le cadre de mesures d'accompagnement, de mettre en place un lieu d'information sur le thème de l'énergie éolienne et d'initier une concertation avec les associations locales (SABA, course Poursuite de Villegouin...) dans le but de mettre en valeur la synergie qui pourrait naître de ces différentes activités.

### Gamesa Energie France

- Gamesa energie France a pour métier le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens. Filiale du groupe espagnol Gamesa, l'un des leaders mondiaux de l'énergie éolienne, l'entreprise s'appuie sur l'expérience du groupe pour proposer des solutions globales et adaptées aux spécificités de chaque territoire. Gamesa possède en effet la particularité de maîtriser toutes les phases de création d'un parc : la fabrication des machines (Gamesa détient 18% du marché mondial), le développement (17 000 MW en cours de développement dans le monde), la construction et l'exploitation de parcs éoliens (1750 MW mis en service à ce jour)

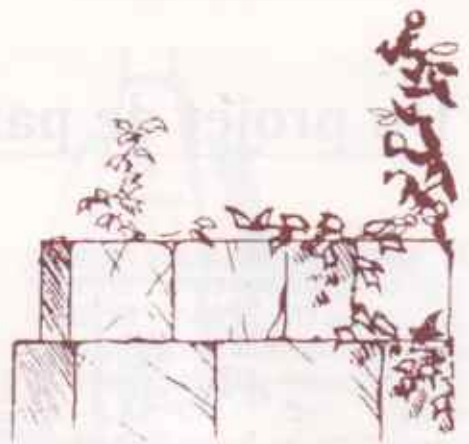
### Les prochaines étapes

Fin 2005 : Finalisation du projet et dépôt de la demande de permis de construire

2006 : Instruction du permis de construire et enquête publique

2007 : Etude du raccordement électrique et engagement des travaux

2008 : Mise en service



## Calendrier de collecte des déchets ménagers 2006

La collecte des déchets ménagers s'effectuera : le JEUDI de chaque semaine (sauf date marquée d'une étoile) Merci de sortir votre sac la veille de la collecte.

déc-05	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JOIN
01-déc	05-janv	02-févr	02-mars	06-avr	04-mai	01-juin
08-déc	12-janv	09-févr	09-mars	13-avr	11-mai	08-juin
15-déc	19-janv	16-févr	16-mars	20-avr	18-mai	15-juin
22-déc	26-janv	23-févr	23-mars	27-avr	24-mai*	22-juin
29-déc			30-mars			29-juin
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	janv-07
06-juil	03-août	07-sept	02-oct	07-nov	07-déc	04-janv
12-juil*	10-août	14-sept	09-oct	14-nov	14-déc	11-janv
20-juil	17-août	21-sept	16-oct	21-nov	21-déc	18-janv
27-juil	24-août	28-sept	23-oct	28-nov	28-déc	25-janv
	31-août		30-oct			

Des conteneurs pour le recyclage des emballages sont à votre disposition au point d'apport volontaire suivant : ROUTE DE PELLEVOISIN

Vous trouverez donc à l'adresse ci-dessus :

- Un conteneur à verre (bouteilles, bocaux, etc...)
- Un conteneur pour journaux, magazines
- Un conteneur pour les emballages hors cartons encombrants (bouteilles plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques, cartonnettes)



**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE DEPOSER DES DÉCHETS AU PIED DES CONTENEURS**

Pour tous vos déchets encombrants (gravats, déchets verts, ferrailles, bois, etc....) La déchetterie à HEUGNES est ouverte :

VENDREDI toute la journée de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

SAMEDI toute la journée de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

LUNDI MATIN de 9 h 00 à 12 h 00

Pour tous renseignements complémentaires le numéro suivant est à votre disposition : 02 54 39 00 20





# HEUGNES

## CALENDRIER DE COLLECTE ANNEE 2006

LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS S'EFFECTUERA

Le JEUDI de chaque semaine

(Sauf date un arques 'd' en \*)  
Merci de sortir votre sac la veille de la collecte

déc-05	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
01-déc	05-janv	02-févr	02-mars	06-avr	04-mai	01-juin
08-déc	12-janv	09-févr	09-mars	13-avr	11-mai	08-juin
15-déc	19-janv	16-févr	16-mars	20-avr	18-mai	15-juin
22-déc	26-janv	23-févr	23-mars	27-avr	24-mai *	22-juin
29-déc			30-mars			29-juin
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	janv-07
06-juil	03-août	07-sept	02-oct	07-nov	07-déc	04-janv
12-juil *	10-août	14-sept	09-oct	14-nov	14-déc	11-janv
20-juil	17-août	21-sept	16-oct	21-nov	21-déc	18-janv
27-juil	24-août	28-sept	23-oct	28-nov	28-déc	25-janv
	31-août		30-oct			

DES CONTENEURS POUR LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES

SONT A VOTRE DISPOSITION AU POINT D'APPORT VOLONTAIRE SUIVANT:

ROUTE DE PELLEVOISIN

VOUS TROUVEREZ DONC A L' ADRESSE CI-DESSUS

UN CONTENEUR A VERRÈ (bouteilles, bocaux, etc.,...)

UN CONTENEUR POUR JOURNAUX MAGAZINES

UN CONTENEUR POUR LES EMBALLAGES HORS CARTONS ENCOMBRANTS

(bouteilles plastique, briques alimentaires, boites métalliques, cartonnettes)

*IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE DEPOSER DES DECHETS AU PIED DES CONTENEURS*

*POUR TOUS VOS DECHETS ENCOMBRANTS (gravats, déchets verts, ferrailles, bois, ect.....)*

LA DECHETTERIE A HEUGNES EST OUVERTE :

VENDREDI TOUTE LA JOURNEE DE 10h à 12h ET DE 13h30 à 17h.

SAMEDI TOUTE LA JOURNEE DE 9h à 12h ET DE 13h30 à 17h.

LUNDI MATIN DE 9h à 12h.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES LE NUMERO SUIVANT EST A VOTRE DISPOSITION.

TEL : 02.54.39.00.20